



# 2023

Toute l'équipe UDPA vous souhaite  
une très bonne année 2023

## EDITO

Vos élus de l'**UDPA AXA XL** vous souhaitent ainsi qu'à ceux qui vous sont chers une excellente année 2023. Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur, réussite et sérénité.

Vos élus de l'**UDPA** organisent, au **Foyer** de Java le :

**mardi 17 janvier 2023**  
**(de 12h à 14h30)**

une occasion de se retrouver en ce début d'année, pour un moment de partage convivial et festif, autour d'une galette des rois. Alors à votre agenda !

Nous serons heureux de vous y accueillir !

Vous pouvez confirmer votre présence via :

[service.udpa@axaxl.com](mailto:service.udpa@axaxl.com)

**Flora SAUVEUR**  
DSC UDPA AXAXL  
06 75 15 76 48



## Vos représentants UDPA sont prêts et impatients d'entamer cette nouvelle année !

Elle s'annonce riche en négociations car des accords majeurs arrivent à leur terme courant 2023 :

- L'accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) : l'**UDPA** vous en parle souvent, car pour l'**UDPA**, c'est l'outil essentiel qui doit permettre aux salariés de se projeter pour les 3 ans à venir dans l'emploi, mais aussi dans leur bassin d'emplois !
- Et bien sûr les négociations récurrentes sur les salaires, l'intéressement, le budget lié à l'accord Egalité diversité...

**Pour l'UDPA, c'est uniquement l'intérêt des salariés d'AXA XL qui nous guide. L'UDPA privilégiera toujours le dialogue, sans complaisance ni compromission.**

En 2023, comme les années précédentes, l'**UDPA** sera toujours là pour vous accompagner, vous informer, vous conseiller.

Vous pouvez nous joindre sur notre messagerie [service.udpa@axaxl.com](mailto:service.udpa@axaxl.com)

Vous pouvez aussi retrouver toute notre actualité sur notre **site Internet** <https://www.udpa-axa.org>

Le Bon de Financement Syndical : Un des moyens pour l'UDPA de mener ses actions visant à défendre votre emploi, vos conditions de travail, votre pouvoir d'achat, ...

**Du lundi 9 janvier 2023 au vendredi 17 février 2023 (13h00)**

**Remettez à l'UDPA votre bon de financement !**

## LE BON DE FINANCEMENT SYNDICAL

Petit rappel : le **Bon de Financement Syndical (BFS)**, ou « chèque syndical », a été mis en place chez AXA dès 1990 par Claude Bébéar, pour constituer un mode de financement original **mettant le salarié au cœur du dispositif**. La Direction attribue à chaque salarié un bon de financement d'un montant de 55,70 € qu'il lui appartient alors de remettre à l'organisation syndicale de son choix.

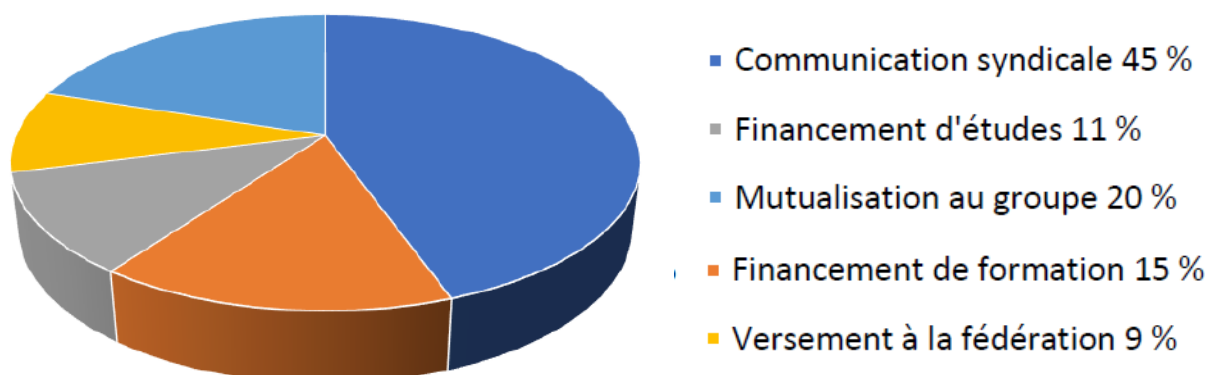
Le Bon de Financement Syndical représente **une part significative du financement de l'UDPA**.

En effet, les chèques syndicaux avec les adhésions des sympathisants, constituent ses seules sources de revenus.

**L'UDPA est un syndicat autonome qui ne bénéficie d'aucun financement de l'Etat ou de Centrale Syndicale.**

## Répartition des dépenses bons de financement 2022 UDPA AXA XL : 6.443,98 €

Utilisation des sommes collectées en 2022 pour les activités de vos représentants UDPA AXA XL :



L'UDPA continuera à défendre vos droits, intérêts et revendications grâce à votre soutien renouvelé

Donnez-nous les moyens en prenant quelques minutes pour attribuer votre Bon de Financement Syndical à l'UDPA

## VOUS AVEZ LE CHOIX

- **Vous êtes sur Java, vous pouvez :**

- le déposer dans l'une des urnes installées à la sortie des ascenseurs aux étages R3 et R4,
- le déposer dans la boîte aux lettres **UDPA-UNSA** située dans l'espace « Courrier » à l'étage R4 (zone Europe),
- le remettre en main propre à un de vos représentant (es) **UDPA**,



**jusqu'au vendredi 17 Février 2023 avant 13 h**

- **Vous voulez nous faire parvenir votre BFS par courrier postal :**

- **avant le lundi 13 Février 2023** (pour tenir compte des délais postaux) grâce à des enveloppes T que nous tenons à votre disposition sur simple demande via [service.udpa@axaxl.com](mailto:service.udpa@axaxl.com) ou à notre local situé à l'étage R4 (zone Asie) qui sera ouvert, dans la mesure du possible sans RDV, les mardis et jeudi (de 14h00 à 17h30)

- **Vous êtes en absence de longue durée (maladie, maternité...), sous protocole médical télétravail à 100%, ou en congé de reclassement :**

- Mettez votre bon de financement syndical à l'ordre de l'UDPA sous l'enveloppe pré-timbrée avec l'étiquette collée au nom de l'UDPA et postez la **avant le lundi 13 Février 2023** (pour tenir compte des délais postaux).



L'ASTUCE 

Sans obligation, indiquez votre nom sur le talon du BFS. Cela nous permettra de personifier votre bon et de vous envoyer par mails des communications privilégiées...



Toujours plus d'info sur:  
<https://www.udpa-axa.org>

**D'avance un grand merci pour votre soutien !**

A vos côtés, chaque jour



## ET SI VOUS NOUS REJOIGNEZ ?

L'**UDPA** est autonome dans tous ses actes et décisions, et ce, indépendamment des dogmes érigés par une Confédération nationale à l'instar de toutes les organisations syndicales chez AXA.

L'**UDPA** est le seul syndicat **indépendant** du groupe AXA. L'Union de Défense du Personnel d'AXA est le 3ème syndicat du Groupe. Affilié à l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes), nous participons à toutes les négociations au niveau du Groupe.

Indépendants, pragmatiques, jamais complaisants, nous voulons améliorer la qualité de vie au travail et défendre les intérêts de toutes et de tous. Nous cherchons à refléter l'avis des salariés d'AXA, pas celle d'une organisation syndicale nationale qui obéit à des contingences extérieures !

## J'adhère à l'

Le : \_\_/\_\_/\_\_

Signature :

Nom	Prénom
Fonction	Site AXA
Adresse	CP et Ville
Tél Portable	Email personnel

Cotisation	Non Cadre	Cadre	CDD, alternant, retraité
<input type="checkbox"/> Par an	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 40 €
<input type="checkbox"/> Par trimestre	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 30 €	

Déduction fiscale :  
66% du montant de la cotisation remboursé sous forme de crédit d'impôt l'année suivante

Mode de paiement
<input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de l'UDPA
<input type="checkbox"/> Virement sur compte IBAN FR76 3000 3031 2300 0500 7423 389 SOGEFRPP
<input type="checkbox"/> Prélèvement trimestriel ou annuel (joindre un RIB)

Vous pouvez transmettre ce bulletin et votre RIB, soit par mail à : [service.udpa@axa.fr](mailto:service.udpa@axa.fr), soit par courrier au siège : UDPA - 207 Jardins de l'Arche - 92000 Nanterre, ou directement à l'un de vos représentants UDPA

## UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS, CHAQUE JOUR... ET POURQUOI PAS VOUS ?

L'**UDPA**, ce sont des salarié-e-s motivé-e-s aux services des autres salarié-e-s du groupe AXA. Nos compétences sont diverses et nous pouvons vous aider et vous renseigner sur de nombreuses thématiques.

Voici vos représentant-e-s sur le site Java, n'hésitez pas à les contacter !



**Denis DERRIEN**  
[denis.derrien@axaxl.com](mailto:denis.derrien@axaxl.com)  
01 56 92 95 67



**Sylvie PEDRONI**  
[sylvie.pedroni@axaxl.com](mailto:sylvie.pedroni@axaxl.com)  
01 56 92 92 06 - 06 16 74 58 13



**Flora SAUVEUR**  
[flora.sauveur@axaxl.com](mailto:flora.sauveur@axaxl.com)  
01 56 92 83 64 - 06 75 15 76 48



**Xavier TIRACHE**  
[xavier.tirache@axaxl.com](mailto:xavier.tirache@axaxl.com)  
01 56 92 94 26